

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 mai s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, FIS Cathy, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : CEBE Sylvie, GARCIA-CORDIER Marie, GUITTARD Jean-Michel, RIES Joël, ROQUE Thierry, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VERLET Eric,

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur GUITTARD Jean-Michel donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe
Madame CEBE Sylvie donne procuration à Madame ZELINDRE Monique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

095-2026 Désignation du représentant -électeur auprès d'Hérault Energies

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes les Avant-Monts est adhérente au Syndicat Hérault Energies pour le bloc 8 : infrastructures de charges pour véhicules électriques.

En raison du renouvellement des conseils municipaux, et conformément aux statuts d'Hérault Energies, il appartient à notre conseil communautaire de désigner un électeur-représentant auprès du Syndicat.

Le représentant a pour mission d'être le relai des préoccupations de notre territoire et de rendre compte des actions syndicales sur notre périmètre.

Notre représentant sera également électeur au sein du collège des EPCI de moins de 40 000 habitants, pour procéder à l'élection des 3 délégués correspondants

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à la désignation d'un électeur - représentant de la CC les Avant-Monts

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne

Un électeur représentant de l'EPCI auprès du Syndicat Hérault Energies : **M. HAGER Sylvain**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

